

SYNDICAT MIXTE
Grande Tablée



COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni dans les locaux de la Grande Tablée, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente.

Référence

D.23/06

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 15
Nombre de procuration : 0
Nombre de délégués votants : 15

Objet

Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Date de la convocation : 13 septembre 2023
Affiché le :

Secrétaire de séance

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Nathalie JEANNET, Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER, Cyriel JEANNEAUX, Micheline HENRY, Cyril MILLIER, Céline LABOUROT, Frédéric DRAY, Patricia ANTOINE, Mireille RAUCH, Séverine DEVILLE, Olivier DEMANDRE, Christine RIOTTE, Alexandre CROT, Gwenaëlle TRILLARD.

Rapporteur

Nathalie JEANNET

Délégués absents excusés non représentés :

Sylvie DUCUGNON, Julie BOITET, Franck DAVID, Chantal TORCK, Justine GRUET.

Défini par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour finalité de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs qui seront nécessaires à la constitution du budget.

Il doit être présenté dans les deux mois précédant l'adoption du budget.

I- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES

Les orientations retenues découlent d'un contexte économique toujours tendu. L'augmentation des tarifs des matières premières amorcée en 2022, a connu son apogée au printemps 2023. Elle a tendance à se stabiliser actuellement, et cela devrait se confirmer pour 2024.

Mais Le Syndicat Mixte doit également tenir les objectifs suivants :

- Maintenir les exigences de la loi EGAlim,
- Continuer à développer les achats locaux, Bio et sous signes de qualité,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Continuer son développement

II- PREVISIONS DE RECETTES D'EXPLOITATION :

Il est rappelé que les recettes du Syndicat sont exclusivement assurées par la vente des repas fabriqués.

On note que les effectifs des membres sont plutôt stables par rapport à 2023 alors que les effectifs des non membres sont en forte progression. Le budget du Syndicat Mixte de la Grande Tablee 2024 est élaboré sur la base d'une production de 700 000 repas annuels (606 000 initialement prévus en 2023), répartis sur 96 satellites de la manière suivante, sans augmentation des tarifs :

- 590 000 repas devraient être fournis aux membres du Syndicat, comme suit :

Membres du Syndicat	Nombre de repas fournis
CA du Grand Dole	319 000
CCAS de Dole	46 000
CCAS de Damparis	8 500
ETAPES	7 500
CC Jura Nord	115 000
Conseil Départemental du Jura	68 000
CC de la Plaine Jurassienne	26 000
TOTAL	590 000

- 110 000 repas devraient être facturés aux partenaires non membres, comme suit :

Partenaires non membres	Nombre de repas fournis
ADMR Nord Jura	9 000
Ville de Tavaux	7 500
Ville de Dole (crèches)	19 000
Ville de Pleure	2 500
Ville de Tassenières	3 500
COS	2 500
DITEP	8 000
Crèches autres	7 000
Entreprises	2 500
Résidence du Mont Guerin	16 000
Francas du Jura	14 000
SISPAH	15 000
La Poste	3 500
TOTAL	110 000

Les recettes sont prévues sous forme d'une contribution pour les collectivités membres, correspondant au nombre de repas réellement consommés selon une périodicité mensuelle, et pour les non-membres au moyen d'une facturation mensuelle qui est fonction du volume traité. Les recettes des non-membres ne devant pas dépasser 20% des recettes du Syndicat.

➤ Le budget des produits alimentaires

Il est en constante progression du fait de l'augmentation prévue du nombre de repas produits mais également, à cause de la forte augmentation des tarifs. Le renouvellement des marchés au travers du groupement JURAVENIR n'a pu contenir que partiellement l'instabilité actuelle du prix des matières premières.

Le budget alimentaire représente plus de la moitié des charges de fonctionnement.

Le budget alimentaire peut espérer être contenu grâce au travail fait par le Syndicat sur :

- La réduction du gaspillage alimentaire dont le diagnostic est en vérification annuelle
- L'informatisation des achats qui permet de sélectionner le fournisseur le mieux disant
- La sélection systématique des fournisseurs locaux dont les tarifs sont plus stables
- L'adaptation des grammages en fonction de la classe d'âge des convives et de la popularité des recettes
- La pesée systématique de toutes les barquettes conditionnées à la cuisine

➤ Les charges de personnel

Le budget sera en augmentation pour deux raisons principales :

- La revalorisation des salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2022 et 2023.
- L'embauche d'un agent polyvalent intervenant à mi-temps en logistique et à mi-temps en production
- L'embauche d'un livreur supplémentaire suite à l'augmentation des livraisons en nombre de sites et en volume

III- L'INVESTISSEMENT :

L'équilibre de la section d'investissement se fera par une épargne escomptée et un virement à la section d'investissement pour le renouvellement de matériel de lavage et l'achat de bacs en inox en vue de la diminution progressive du plastique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2024 présentées par Madame la Présidente.

*Fait à Dole, le 19 septembre 2023,
La Présidente,*



Nathalie JEANNET